



Abaissement dégressif du taux de cotisations retraite des fonctionnaires
Réunion de présentation de la mesure - 11 juin 2014

Délégation Uffa-CFDT : Brigitte Jumel, Mylène Jacquot, Claire Le Calonnec

La ministre a réuni l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique pour présenter la mesure d'abaissement dégressif du taux de cotisations retraite des fonctionnaires.

Quelques éléments de précision ont été apportés que nous vous transmettrons dès réception (un tableau a été remis sur table). Elle a expliqué les choix du gouvernement de faire bénéficier la mesure à un nombre de fonctionnaires le plus important possible, même si ce choix est complexe dans sa mise en œuvre.

Consciente de l'effet de cette mesure sur la grille (tassement, notamment), la ministre a rappelé la nécessité de mener à bien la prochaine négociation sur les carrières et les rémunérations. En réponse à l'une des questions de la CFDT, la ministre a annoncé que l'État compensera entièrement les pertes de cotisations induites par la mesure d'allègement à la CNRACL.

En revanche, elle n'a pas répondu favorablement à la demande des organisations syndicales d'un rendez-vous salarial rapide, renvoyant l'ensemble des discussions à la négociation PPCR.

Déclaration de la CFDT

Madame la ministre,

La mesure que vous nous présentez aujourd'hui vient traduire une proposition du Gouvernement visant l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés les plus modestes.

Le dispositif que vous nous proposez, s'il peut relever d'une bonne intention, est insuffisant et pose question :

- la baisse dégressive des cotisations salariales ne peut s'entendre que si les droits en matière de retraites sont garantis pleinement ;
- l'effet de cette mesure sur la CNRACL doit être précisé et compensé ;
- l'abaissement proposé écrase les grilles. Les taux de cotisations ne seront plus identiques selon la position de l'agent dans la grille. Quel sera l'impact de cette mesure sur le montant des pensions à terme ?

La mesure est unilatérale. Nous en prenons acte. Mais nous n'y voyons pas une réponse aux revendications de la CFDT :

- en matière de revalorisation salariale ;
- en matière d'amélioration des carrières ;
- en matière de créations d'emplois, dont la CFDT a fait sa priorité.

Nous renouvelons notre demande expresse et urgente d'un rendez-vous salarial et de l'ouverture de la négociation relative aux carrières et aux parcours professionnels.

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques . 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 . Fax 01 56 41 54 44 . Email uffa@uffa.cfdt.fr